

## **Échec de la négociation sur les risques psychosociaux à Pôle emploi, quatre syndicats exercent leur droit d'opposition**

Les organisations syndicales et la direction générale de Pôle emploi ont échoué à aboutir dans la négociation sur la prévention des risques psychosociaux et les conditions de travail au sein de l'opérateur du service public de l'emploi, indiquent les syndicats jeudi 15 juillet 2010. Le projet d'accord de la direction générale de Pôle emploi était ouvert à signature jusqu'au 13 juillet 2010, clôturant six mois de négociations sur la prévention du stress au travail pour les quelque 49 000 salariés de l'opérateur . Cinq organisations syndicales sur les sept concernées par la négociation ne signent pas le projet d'accord : le SNU-FSU, la CGT, la CFDT, FO et la CFTC. Quatre d'entre elles exerceront leur droit d'opposition (SNU-FSU, CGT, CFDT et CFTC). Seules la CFE-CGC et l'UNSA ont signé le texte.

En cours à Pôle emploi depuis janvier 2010, la négociation sur les risques psychosociaux s'appuie sur le questionnaire adressé fin 2009 aux agents, dont les résultats attestent d'une nette surcharge de travail ressentie par les salariés de l'opérateur issu de la fusion ANPE-Assedic. Avant l'ouverture des négociations, le directeur général de Pôle emploi, Christian Charpy, « très préoccupé par la question des conditions de travail », avait espéré aboutir à un résultat à l'été 2010.

Les organisations syndicales non signataires du projet d'accord dénoncent principalement le manque de mesures concrètes et d'engagements contraignants pour la direction de Pôle emploi. « Ce texte, pavé de bonnes intentions, reste généraliste et ne garantit nullement le droit des agents, en raison de l'absence de déclinaisons opposables, estime le SNU. De plus, il stigmatise l'encadrement local, comme responsable majeur des dégradations des conditions de travail ». Pour la première organisation syndicale de l'opérateur « les négociations auraient dû se poursuivre »....

**SOURCE : AEF – 15/07/2010**